



PALAIS DE LA PORTE DORÉE

MUSÉE DE L'HISTOIRE  
DE L'IMMIGRATION

# Exposition temporaire *Frontières*

## > DOSSIER ENSEIGNANTS



PALAIS DE LA PORTE DORÉE

MUSÉE DE L'HISTOIRE  
DE L'IMMIGRATION



PALAIS DE LA PORTE DORÉE  
MUSÉE NATIONAL DE L'HISTOIRE DE L'IMMIGRATION - AQUARIUM TROPICAL  
293, avenue Daumesnil - 75012 Paris - [www.palais-portedoree.fr](http://www.palais-portedoree.fr)

Sommaire :

Présentation de l'exposition temporaire <i>Frontières</i> .....	p.2
Plan de l'exposition.....	p.3
Les principaux cartels de l'exposition.....	p.3
Accompagnement pédagogique de l'exposition.....	p.5
Points d'entrée dans les programmes scolaires.....	p.6
Les mots de la frontière.....	p.8
Les frontières en chiffres.....	p.13

## >Présentation de l'exposition temporaire Frontières

En ce début de XXI<sup>e</sup> siècle, marqué par la globalisation des économies, l'accélération des échanges entre les pays et des mouvements croissants de populations, pour des raisons économiques ou politiques, le Musée national de l'histoire de l'immigration présente une exposition pour comprendre le rôle et les enjeux contemporains des frontières dans le monde et retracer les histoires singulières de ceux qui les traversent aujourd'hui.

Si l'on excepte les frontières naturelles, qui ont constitué depuis les premières civilisations des barrières physiques à la mobilité humaine (océans, chaînes de montagne, fleuves), les frontières édifiées de main de l'homme ont eu tout d'abord la vocation de marquer son territoire, de se protéger de l'autre, du "barbare". Les vestiges du mur d'Hadrien en Grande-Bretagne ou la Grande muraille de Chine attestent, en des temps et des lieux distincts, de ces préoccupations. Les frontières y compris intérieures ont également eu pour objectif majeur de contrôler les échanges de marchandises et les recettes fiscales des pouvoirs en place.

La structuration d'un monde en "blocs", empires coloniaux, bloc communiste, a connu son apogée puis son effondrement à la fin du XX<sup>e</sup> siècle.

En ce début de XXI<sup>e</sup> siècle, il convient de s'interroger sur la réalité à laquelle renvoie la notion de frontière. Tandis que la mobilité des personnes est synonyme de progrès et de modernité dans de vastes zones d'échanges supranationales, comme l'Union européenne, dont les frontières intérieures sont ouvertes, d'autres États renforcent leurs frontières afin de limiter voire d'empêcher leur traversée. À l'utopie d'un monde sans frontières où chacun serait libre de circuler, de s'installer et de travailler s'oppose un contrôle renforcé voire une militarisation des frontières. L'ouverture s'efface devant la fermeture, la liberté devant le contrôle. La zone de passage, le lieu de contact et d'échange se transforme alors en un lieu d'exclusion et de conflit comme l'illustre la tragique actualité des migrants en Europe et en Méditerranée.

Le Musée national de l'histoire de l'immigration propose d'explorer ces problématiques contemporaines dans le monde et plus particulièrement en Europe et en France, pour montrer à quel point les frontières, loin de s'estomper au fil des siècles, se sont complexifiées et dans quelle mesure, en raison de l'évolution de leur nature et de leurs fonctions, elles influencent de fait les processus migratoires, mais aussi les sociétés qui décident de les édifier.

Présentés dans une scénographie qui s'articule autour des concepts d'ouverture et de fermeture, archives, cartes géographiques commentées, objets de mémoire, œuvres d'art, articles de presse, photographies, vidéos, témoignages, œuvres littéraires et récits de migrants, au total 250 objets ponctuent un parcours thématique qui met en scène les relations entre frontières et migrations. Fondée sur des collections historiques, d'art contemporain et d'ethnographie, l'exposition retrace trois aspects de cette histoire des frontières et pose un regard diachronique, politique, économique ou sociétal, sur les murs-frontières dans le monde, puis en Europe (zone Schengen et la Méditerranée) avant de traverser la France.

Commissaires scientifiques de l'exposition :

- Catherine Wihtol de Wenden, docteur en science politique.
- Yvan Gastaut, historien de l'époque contemporaine (XIX<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècles), maître de conférences à l'université de Nice Sophia Antipolis.

## **>Plan de l'exposition**

Introduction générale : Frontières, ordre ou désordres et souveraineté ?

1. Les murs-frontières dans le monde : une peur du voisin, mais encore ?
  - 1.1 – Inde / Bangladesh
  - 1.2 – Etats-Unis / Mexique
  - 1.3 – Israël / Cisjordanie
  - 1.4 – Les deux Corée
2. Vers une Europe des frontières
  - 2.1 – L'Europe des conflits et des blocs / réfugiés et populations déplacées
  - 2.2 – La forteresse Europe : un passage des frontières sous contrôle
  - 2.3 – La mer Méditerranée : espace de contacts et de ruptures
3. Traverser les frontières de la France
  - 3.1 – La France : destination, point de passage
  - 3.2 – Guyane : un focus régional pour une perspective mondiale

Conclusion : un monde sans frontières ?

## **>Les principaux cartels de l'exposition *Frontières***

### **Séquence 1 : Les murs-frontières dans le monde : une peur du voisin, mais encore ?**

Symbole de clivage et de séparation, le mur a non seulement matérialisé des conflits entre populations, mais il a également façonné les systèmes de pensée à différentes périodes de l'histoire. Marque durable dans l'espace, délimitation rassurante, zone de contact, d'échange mais aussi d'affrontements, le mur s'inscrit bien dans la problématique de la frontière.

Les guerres, les crises économiques ou identitaires sont autant de motifs pour un État, gagné par le doute et la peur, pour justifier la construction d'une muraille. Il faut alors fermer la frontière, la rendre hermétique, empêcher tout lien avec « l'autre côté ». Cette réaction est paradoxale car l'histoire de l'humanité est faite de mouvements et de contournements. Motivé par ses besoins personnels, par des évolutions politiques ou géopolitiques, le migrant est par définition un passeur de frontières.

Si, sur le temps long, aucune de ces barrières matérielles n'a résisté à la pression des hommes, des armes, des idées, leur logique a toutefois structuré de nombreux projets politiques. Des générations entières ont vécu au quotidien avec ces murs, avant qu'ils ne soient traversés ou contournés ou ne finissent par tomber.

Aujourd'hui, plus d'une cinquantaine de murs-frontières dans le monde illustrent le besoin de certains États de réaffirmer leur souveraineté avec force. Les exemples emblématiques présentés dans cette section rendent compte par leur complexité de la difficulté des situations vécues.

## Séquence 2 : Vers une Europe des frontières

Depuis plus de vingt-cinq ans, les médias montent des images de migrants venus d'Albanie, du Moyen-Orient, d'Afrique subsaharienne débarquant sur les côtes d'Europe du Sud. L'Europe a longtemps considéré l'immigration comme un phénomène provisoire, donnant sa priorité à la sécurité extérieure dans sa politique migratoire. Malgré un renforcement des frontières extérieures, l'Union européenne constitue un espace de libre circulation, d'installation et de travail pour ses ressortissants. Elle fut la seule région du monde où l'immigration extra-européenne de travail salarié a été limitée pendant plus de trente ans, entre 1973 et 2005, selon les pays d'accueil.

L'eupéanisation des politiques migratoires, amorcée lors des accords de Schengen a eu pour effet de renforcer les dispositifs sécuritaires, tout en prônant une immigration sélective. L'Europe cherche à la fois à maintenir ses frontières fermées aux uns et à les entrouvrir aux autres, un exercice difficile face à une opinion publique divisée. Les tentatives d'harmonisation et de partage du « fardeau » entre pays européens face aux flux de demandeurs d'asile se heurtent au défaut de solidarité des 28 pays et à la difficulté de conclure des accords de réadmission<sup>1</sup> en échange des politiques de développement avec les pays du Sud. Ce défaut de solidarité a éclaté au grand jour en septembre 2015 avec la « crise des migrants » autour de la question des « quotas de réfugiés » à répartir pour chaque pays.

## Séquence 3 : Traverser les frontières de la France

Traverser la frontière pour entrer sur le territoire français : cette expérience particulière de l'immigration a souvent marqué les souvenirs des millions d'étrangers qui sont venus s'installer en France depuis le XIXe siècle.

Avant que le principal point d'entrée de la France ne devienne l'aéroport de Roissy, beaucoup d'immigrants en France arrivaient par les frontières terrestres, par le train, et pour les migrants des autres continents par les ports, dont Marseille, qui reste dans l'imaginaire collectif la « porte du Sud ». Beaucoup de clandestins, italiens, espagnols, portugais, sont aussi arrivés en France à pied, en franchissant les montagnes.

Certains postes frontières ont ainsi acquis une dimension particulière dans l'histoire de l'immigration : c'est le cas de Hendaye pour les Portugais et les espagnols, Vintimille pour les Italiens.

Sur les frontières Nord et Est du Pays, où les barrières naturelles n'existent pas, les postes de douane ont constitué à partir du XIXe siècle le paysage familier de la frontière. C'est à la douane qu'il a d'abord fallu décliner son identité et, à partir du XXe siècle, présenter ses papiers. Progressivement, les frontières de « papier » et les frontières administratives vont devenir le principal moyen de contrôle des mobilités entre les pays étrangers et la France.

« L'hexagone » est un imaginaire géographique de la France, mais ses limites n'ont jamais été infranchissables, d'autant qu'à celles de la métropole s'ajoutent les frontières de la France d'outre-mer et les frontières de l'Union européenne.

---

<sup>1</sup> Accords de réadmission : accords visant à établir les conditions de renvois de personnes en situation illégale auprès de l'Etat signataire. Aujourd'hui, ces accords sont systématiquement inclus dans les accords d'aide au développement.

## >Accompagnement pédagogique de l'exposition

Le département Éducation du Musée national de l'Histoire de l'immigration propose un accompagnement pédagogique de l'exposition temporaire *Frontières* composé de plusieurs ressources, qui sont toutes disponibles librement sur notre site Internet: <http://www.histoire-immigration.fr/education-et-recherche/la-pedagogie/accompagnement-pedagogique-autour-des-expositions>

- Dossier Enseignants
- Parcours pédagogique de visite pour les élèves. Il permet de mettre les élèves en activité en suivant les étapes de l'exposition, avec un questionnaire adapté aux programmes et aux compétences attendues, pour les collégiens (à partir de la 4<sup>ème</sup>) et les lycéens.
- Recueil de textes littéraires. Un corpus de différents extraits littéraires est proposé en corrélation avec les différentes parties de l'exposition. Il permet une visite thématique ou un travail de retour en classe. Cet outil peut être plus spécifiquement mobilisé dans le cadre de l'enseignement d'exploration « Littérature et société » en classe de Seconde, pour l'enseignement de Français en Troisième ou en Première ou pour l'enseignement de Lettres Histoire des sections professionnelles.
- Fiches pédagogiques pour la pratique du débat sur le thème des frontières, de l'école élémentaire aux classes de lycées: sujets de débats, extraits de textes pour les enseignants, extraits de textes pour les élèves, références bibliographiques.
- Fiche pédagogique, Histoire Géographie, cycle 3: « Aborder le thème des frontières au cycle 3 de l'école primaire », par Daniel Bensimhon, conseiller pédagogique, académie de Paris.
- Séquence pédagogique, Géographie, 4<sup>ème</sup>: « Les migrations des Hommes entre l'Afrique et l'Europe », par Renaud Farella, enseignant d'Histoire Géographie, académie de Paris.
- Séquence pédagogique, Géographie, Terminale: « Étudier les frontières pour comprendre le monde: analyse cartographique », par Tanguy Pennec, enseignant d'Histoire Géographie, académie de Versailles.
- Séquence pédagogique, Langue vivante Allemand, Terminale, « Vertriebene und Flüchtlinge gestern und heute », par Véronique Bourgery, enseignante d'Allemand, académie de Créteil.

Un atelier pédagogique « La frontière à la Une » est proposé aux classes, le vendredi matin à la médiathèque Abdelmalek Sayad, sur réservation: <http://www.histoire-immigration.fr/education-et-recherche/la-pedagogie/programmation-culturelle-pour-le-public-scolaire>

À signaler également :

- les bibliographies conçues par la médiathèque Abdelmalek Sayad
- les ressources multimédia autour de l'exposition

disponibles librement sur le site Internet du Musée : [www.histoire-immigration.fr](http://www.histoire-immigration.fr)

## >Points d'entrée dans les programmes scolaires

### Cycle des approfondissements – CE2 – CM1 – CM2

- Géographie : Le territoire français dans l'Union européenne, les frontières de la France et les pays de l'Union européenne (étude de cartes)
- Instruction civique et morale : L'Union européenne
- Histoire : la construction européenne
- Histoire des arts : Le XXème siècle et notre époque – « Arts du visuel ».

### Quatrième

- Géographie : les mobilités humaines, thème 3 de la partie I – « des échanges à la dimension du monde », avec l'étude de cas Un flux migratoire du Maghreb vers l'Europe. Partie III – Questions sur la mondialisation

### Troisième

- Histoire :  
Thème transversal Histoire des arts : Les arts, témoins de l'histoire du monde contemporain  
La construction européenne dans le thème 3 « Géopolitique du monde actuel » de la partie II « une géopolitique mondiale (depuis 1945).  
L'immigration dans la société française, dans le thème 3 « la Vème République à l'épreuve de la durée » de la partie III « Vie politique et société en France ».
- Géographie :  
Les mobilités spatiales et les flux migratoires internationaux, dans le thème 3 « Le territoire national et sa population », dans la partie I « Habiter la France ».  
La France et l'Union européenne (partie III) avec l'espace Schengen
- Histoire des Arts : Le XXè siècle et notre époque. Thématiques : « Arts, créations, cultures » - « Arts, espace, temps »

### Seconde Générale et Technologique

- Littérature et société : Regards sur l'Autre et sur l'Ailleurs – Écrire pour changer le monde : l'écrivain et les grands débats de société

### Seconde professionnelle

- Géographie : les dynamiques socio-spatiales dans l'Union européenne dans le thème 3 « Le développement inégal ».

### Première L/ES

- Géographie : la France et l'Europe dans le monde

### Première S

- Géographie : L'Union européenne et la France dans le monde

### Première STMG

- Histoire : Sujet d'étude L'immigration et la société française de l'entre-deux-guerres – partie Diffusion et mutations du modèle industriel.
- Géographie : Europe, Europes : un continent entre unité et diversité (notion de frontière)

#### Première ST2S

- Géographie : La France dans la dynamique européenne – notion de frontière et sujet d'étude « L'espace Schengen : de nouvelles frontières pour la France ? ».

#### Première STD2A – STL – STI2D

- Histoire – Éducation civique : sujet d'étude Les Français et la construction européenne de la fin des années 1950 à nos jours.

#### Première professionnelle

- Géographie : les migrations internationales, dans le thème 1 « Acteurs, flux et réseaux de la mondialisation ».

#### Terminale générale (séries L/ES/S)

- Géographie : les dynamiques de la mondialisation (territoires inégalement intégrés – les espaces maritimes)
- Philosophie : Autrui
- Histoire des Arts : Le XXe siècle et notre époque. Thématiques « Arts, sociétés, cultures » - « Arts, mémoires, témoignages, engagements ».

#### Terminale STMG et ST2S

- Géographie : La mondialisation, acteurs, flux et réseaux (partie II), sujet d'étude Les migrations internationales.

#### Terminale professionnelle

- Français : Identité et diversité. Au XXe siècle, l'homme et son rapport au monde à travers la littérature et les autres arts.
- Histoire : L'idée d'Europe au XXe siècle (thème 2).
- Géographie : Les frontières de l'Union européenne, dans le thème 5 « L'Union européenne et ses territoires »

Un document conçu par le département Éducation du Musée est également disponible en ligne pour connaître la place de l'immigration dans les programmes scolaires (tous niveaux, toutes disciplines) : <http://www.histoire-immigration.fr/education-et-recherche/la-pedagogie/des-ressources-pour-enseigner>

## >Les mots de la frontière

Une synthèse sur la notion de la frontière, croisant une approche historique et une réflexion philosophique, est proposée dans la fiche pédagogique pour les enseignants sur la pratique du débat dès l'école primaire.

Nous vous présentons ici une mise au point concernant les termes et les notions fréquemment évoqués au sujet du passage des frontières et que vous pouvez rencontrer au cours de votre visite de l'exposition temporaire *Frontières*.

- **Aussiedler** : Allemands de l'extérieur qui, après la chute du mur de Berlin et des régimes communistes, ont rejoint l'Allemagne. Ils représentent deux millions de personnes, venant essentiellement de l'ex-URSS et ont obtenu la nationalité allemande, selon le principe de droit du sang.
- **CIMADE** : La CIMADE (Comité Inter Mouvements Auprès Des Evacués) a été créée en septembre 1939 au sein des mouvements de jeunesse protestants. Sa mission initiale était d'apporter de l'aide aux réfugiés alsaciens et lorrains qui fuyaient l'avancée nazie. Par la suite, elle entre dans la résistance et nombre de ses membres organisent, à travers différents réseaux, la fuite de personnes menacées par le régime nazi. A la fin de la guerre, la CIMADE poursuit son travail en direction des pays du Sud et s'engage notamment en faveur des réfugiés politiques, la France voit en effet affluer de nombreux réfugiés fuyant les régimes autoritaires et les dictatures et cherchant une protection. Le Comité se tourne aussi vers les migrants auxquels elle apporte une aide tout en défendant activement leurs droits. A partir de 1984, la CIMADE se voit confier la mission d'accompagnement social et juridique des étrangers dans les centres de rétention. Aujourd'hui, elle continue à mettre en œuvre ces différentes missions comme d'autres associations telles que France terre d'Asile, le GISTI (Groupe d'Information et de Soutien aux Travailleurs Immigrés) ou la Ligue des Droits de l'Homme (LDH) qui accomplissent ce même travail d'accompagnement.
- **Convention de Genève** : Il s'agit de distinguer d'une part, les conventions de Genève qui sont des traités internationaux fondamentaux (1864, 1906, 1929 et 1949) qui définissent des règles de protection des personnes en cas de conflit armé (soldats, blessés et prisonniers de guerre, civils), d'autre part la Convention de Genève sur le statut des réfugiés de 1951, ratifiée par 145 États membres des Nations Unies. L'agence des Nations Unies pour les réfugiés a été établie à Genève au lendemain de la Seconde Guerre mondiale pour venir en aide aux Européens déplacés par le conflit. L'Office du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés a été créé le 14 décembre 1950 par l'Assemblée générale de l'ONU, avec un mandat de trois ans pour accomplir son travail, et devait ensuite disparaître. La Convention des Nations Unies relative au statut des réfugiés, fondement juridique de l'aide aux réfugiés et principal statut régissant le travail du Haut Commissariat aux réfugiés (HCR), a été adoptée l'année suivante, le 28 juillet 1951. La Convention de 1951 relative au statut des réfugiés constitue le document-clé dans la définition du réfugié, ses droits et les obligations légales des États. Le protocole de 1967 a retiré les restrictions géographiques et temporelles de la Convention. Il s'agit de mettre en œuvre les articles 13 et 14 de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme de 1948. La Convention de Genève de 1951 affirme en son article 14 : « devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays ». D'après l'article 33, aucun réfugié ne peut être renvoyé dans son pays d'origine.



- **Demandeurs d'asile** : Migrants qui ont déposé une demande d'asile arguant de leur besoin de protection et sont en attente de l'octroi du statut de **réfugié**. La période d'examen de leur dossier ainsi que les conditions d'accueil durant cet examen sont variables selon les pays.
- **Diaspora** : Étymologiquement, le terme vient du grec «spiro» (je sème). Il désigne, la dispersion à travers le monde d'une population à partir d'un territoire et l'organisation de cette population à distance sous la forme d'un réseau communautaire maintenant des liens et un sentiment d'appartenance à une identité collective. C'est le cas par exemple de la diaspora chinoise.
- **Dublin** (accords de Dublin, règlements de Dublin) : Les accords de Dublin signés en 1990 définissent une politique d'asile européen commune et un contrôle renforcé pour éviter les demandes d'asile multiples ou le déplacement entre pays de l'Union européenne. Le règlement Dublin III du 26 juin 2013 permet de déterminer l'État membre responsable de l'examen d'une demande d'asile. Concrètement, il stipule que la demande doit être examinée dans le pays d'entrée de l'espace Schengen. Cette mesure a fait l'objet de vives critiques dans la « crise des réfugiés » de 2015.
- **Encampement** : la notion d'encampement a été conçue par l'anthropologue Michel Agier, spécialiste des camps de réfugiés qu'il a longuement étudiés<sup>2</sup>. Selon lui, l'encampement désigne l'ensemble des camps qui sont devenus «une des formes du gouvernement du monde, une manière de gérer l'indésirable». La multiplication des camps dans les différentes parties du monde depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale est pour lui, une façon qu'ont les Etats de gérer des situations locales de crise en les délocalisant. Le camp de réfugié répond ainsi à trois caractéristiques constitutives : l'extraterritorialité (le camp est un hors-lieu, souvent non identifié sur les cartes), l'exception (le camp est soumis à une autre loi que celle de l'Etat dans lequel il se trouve) et l'exclusion (le camp est la forme sensible d'une altérité). Qu'il soit géré par une ONG, par le HCR ou par les réfugiés eux-mêmes, le camp est un monde à part, hors des lois du pays accueillant ; ses habitants sont donc soumis à une vie aux marges de l'Etat-nation. Dans un monde globalisé, la solution de la mise en camps, donc de l'encampement, devient aujourd'hui un phénomène global qui permet de cantonner les migrants dans des systèmes d'exception.
- **Eurodac** : fichier européen qui centralise toutes les données administratives et biométriques relatives aux demandes d'asile, demandes de visas, contrôles d'entrées, arrestations...
- **Frontex** : Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne, mise en place en 2004. Elle surveille les frontières de l'Europe par des gardes-frontières issus de plusieurs pays membres de l'Union européenne. Ils sont déployés sur les zones exposées à des flux importants (îles de la Méditerranée, Est de l'Union européenne). Frontex gère Eurosur, opérationnel depuis décembre 2013. Eurosur est un réseau de communication entre pays européens qui leur permet de partager images et données en temps réel recueillies via des outils de surveillance de haute

---

<sup>2</sup> Cf ses ouvrages : *Un monde de camps* (dir), Paris, La Découverte, 2014 ; ou *Gérer les indésirables. Des camps de réfugiés au gouvernement humanitaire*, Paris, Flammarion, 2008 ; et sa contribution au catalogue *Frontières*, coédition Musée national de l'histoire de l'immigration – Magellan, 2015. Retrouvez également l'entretien avec Michel Agier, publié sur le site du Musée <http://www.histoire-immigration.fr/magazine/2015/10/problematisques-actuelles-de-la-frontiere>

technologie (satellites, drones, hélicoptères etc) et d'intervenir rapidement<sup>3</sup>. Le budget de Frontex a été multiplié par 10 depuis 2005 et s'élève désormais à 114 millions d'euros.

- **Harragas**: surnom des « brûleurs de frontières », migrants qui traversent clandestinement la Méditerranée pour l'Europe au péril de leur vie. Aux frontières de l'Europe, certains d'entre eux brûlent littéralement leurs papiers, pour éviter la reconduction dans leur pays d'origine.
- **Hotspots**: ce terme (un anglicisme qui peut être littéralement traduit par « points chauds ») correspond au projet de centres d'accueil pour les migrants, aux portes d'entrée de l'Europe, soit majoritairement en Grèce et en Italie. Le premier a ouvert sur l'île grecque de Lesbos le 16 octobre 2015. Ces *hotspots* ont pour but de distinguer les migrants ayant vocation à bénéficier de l'asile dans l'Union européenne, des migrants dits « économiques », qui ne peuvent prétendre au statut de réfugiés selon la convention de Genève. Ces lieux ont pour missions l'enregistrement, l'identification et le tri (entre ceux pouvant prétendre au statut de demandeur d'asile et les autres) et la « relocalisation » (qui consiste à répartir les réfugiés reconnus dans les pays membres de l'Union européenne) ou le retour vers le pays d'origine. Selon la Commission européenne, ces centres doivent pouvoir statuer dans les 72 heures suivant l'arrivée du migrant. Ils seront gérés par Frontex et Europol pour coordonner l'identification et l'enregistrement des migrants (relevé d'empreintes digitales). Le bureau européen d'appui en matière d'asile traitera des dossiers d'asile et des « relocalisations » (les aiguiller vers un État membre d'accueil). Par ailleurs, Frontex aidera les États membres à coordonner le retour des migrants en situation irrégulière quand Europol et Eurojust assisteront les États membres dans la lutte contre les passeurs.
- **Mare Nostrum** (opération « Mare Nostrum » et opération « Triton »): l'opération humanitaire et militaire « Mare Nostrum » a débuté en octobre 2013 suite à plusieurs naufrages au large de l'île de Lampedusa en Sicile qui ont fait près de 400 morts en quelques jours. Le gouvernement italien a alors mis en place une opération mobilisant cinq navires de sa marine militaire ainsi que des hélicoptères, des avions et des drones avec pour mission de secourir les embarcations de migrants à la dérive. Cette opération a permis de sauver entre 150 000 (chiffres Agence des Nations Unies pour les réfugiés, UNHCR) et 200 000 vies en un an et d'arrêter 351 passeurs. L'Italie a été contrainte de suspendre l'opération, échouant à faire participer financièrement les autres pays de l'Union européenne aux 9 millions d'euros par mois nécessaire au bon fonctionnement.  
L'opération de surveillance des frontières « Triton » a alors remplacé *Mare Nostrum* en novembre 2014 : moins coûteuse (3 millions d'euros par mois), elle est également de moindre envergure puisqu'elle se limite aux eaux territoriales européennes quand *Mare Nostrum* opérait jusqu'aux côtes libyennes. L'objectif est également différent : coordonnée par Frontex, elle vise avant tout la surveillance des frontières. L'UE estimait en effet que l'opération *Mare Nostrum* risquait d'encourager l'immigration vers l'Europe.  
En avril 2015, suite au naufrage d'un chalutier aux larges des côtes libyennes qui a coûté la vie à 700 personnes, William Lacy Swing, le directeur de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), lançait un appel pour le rétablissement de *Mare Nostrum*. Les ministres des Affaires étrangères et de l'Intérieur des pays de l'Union européenne se sont réunis pour un sommet extraordinaire. Le budget de l'opération *Triton*, en charge de la surveillance en Méditerranée, a été réévalué à 9 millions d'euros et l'opération prolongée jusqu'à fin 2015.

---

<sup>3</sup> Cf Claire Rodier, « L'Europe est en guerre contre un ennemi qu'elle s'invente », in Catalogue *Frontières*, co-édition Musée national de l'Histoire de l'immigration – Magellan, 2015.

- **Migrant** : Ce terme ne renvoie ni à un statut ni à une définition juridique. D'après l'UNESCO, le terme migrant peut-être compris comme toute personne qui vit de façon temporaire ou permanente dans un pays dans lequel il n'est pas né et qui a acquis d'importants liens sociaux avec ce pays. À des fins statistiques, les Nations Unies proposent de distinguer le "migrant à long terme" (personne s'installant dans un pays autre que son pays de résidence habituelle pour une période d'au moins douze mois) du "migrant temporaire".

- **OFPRA** : Office français de protection des réfugiés et apatrides. L'OFPRA est un établissement public doté de l'autonomie administrative et financière et d'une indépendance fonctionnelle, chargé de l'application des textes français et européens ainsi que des conventions internationales relatifs à la reconnaissance de la qualité de réfugié, d'apatride et à l'admission à la protection subsidiaire.
- **Passeurs** : c'est ainsi que sont désignés les personnes qui vendent l'organisation d'une migration clandestine souvent sur des embarcations précaires. Il peut s'agir de simples propriétaires de barques (appelées « pateras » entre le Maroc et l'Espagne, « cayucos » aux îles Canaries, « qwassas qwassas » aux Comores), de réseaux plus ou moins vastes, ayant des liens avec des mafias ou des groupes criminels ; ou encore d'agences ayant pignon sur rue comme parfois en Asie.
- **Réfugié** : ce terme renvoie à la définition juridique qui fait référence au droit international et plus précisément à la convention de Genève relative au statut des réfugiés signée en 1951. C'est le statut officiel d'une personne qui a obtenu l'asile d'un pays tiers. Ont le droit d'y prétendre toute personne « craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays ; ou qui, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle à la suite de tels événements, ne peut ou, en raison de ladite crainte, ne veut y retourner. » La demande est individuelle et la personne doit apporter la preuve de ces menaces.  
En France c'est l'**OFPRA** qui étudie les dossiers des demandeurs d'asile (notamment grâce à des entretiens individuels) et leur accorde le statut de réfugiés.  
Cependant dans le cas spécifique des guerres civiles reconnues sur le plan international (par exemple aujourd'hui en Syrie), le Haut Commissariat aux réfugiés (HCR) reconnaît à ces populations d'être réfugiées « prima facie », sans avoir besoin d'apporter de preuves.  
Tout réfugié est un migrant, mais tout migrant n'est pas réfugié.
- **Schengen** (accords et espace) : les accords de Schengen ont été signés le 14 juin 1985 (dans la ville luxembourgeoise de Schengen) et ont adopté le principe de libre circulation intérieure des biens et des personnes, entre pays européens signataires. L'espace Schengen regroupe 26 États européens depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2013 : 22 des 28 États membres de l'Union européenne et 4 pays extérieurs : l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège et la Suisse. Cet espace supprime les barrières douanières et les contrôles aux frontières entre pays membres, permettant ainsi à plus de 400 millions d'Européens de circuler librement, tout en définissant de nouvelles frontières extérieures, surveillées et contrôlées.

- **UNRWA** : Office de secours et de travaux des Nations-Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Fondé le 8 décembre 1949 à la suite de la guerre israélo-arabe de 1948 par la résolution 302 des Nations-Unies, il gère à l'époque près de 750 000 réfugiés palestiniens ayant fui le territoire israélien. Présent encore aujourd'hui, il exécute des programmes de secours et de travail, d'enseignement et de formation professionnelle, en faveur de plus de 3,6 millions de réfugiés immatriculés, par l'intermédiaire de ses sièges à Gaza et Amman et de ses bureaux extérieurs situés en Cisjordanie, dans la bande de Gaza, en Jordanie, au Liban et en Syrie. La lutte contre la pauvreté constitue un objectif important de l'UNRWA mais aussi la mise en place de projets de développement économique et social en Cisjordanie et dans la bande de Gaza.
  
- **Venir de majado** : littéralement « venir mouillés » ; appelés en français « les dos mouillés », désignent les migrants qui passent illégalement la frontière du Mexique aux Etats-Unis en traversant la rivière<sup>4</sup>.
  
- **Vertriebene** : A la fin de la Seconde Guerre mondiale, près de 15 millions de « Volkdeutsche » (« Allemands ethniques ») vivent hors d'Allemagne : en Pologne, en URSS ou encore en Tchécoslovaquie. La quasi totalité sera expulsée vers l'Allemagne au nom de leur (supposé) soutien à l'Allemagne nazie. On estime à environ 500 000 le nombre de morts lors de ces transferts. La conférence de Potsdam du 2 août 1945 entérine et organise ces mouvements de population qui avaient commencé bien avant : de façon spontanée ou quasi organisée pour fuir l'avancée de l'Armée rouge ou sous forme d'expulsions locales débutées dès la défaite de la Wehrmacht. Ces expulsions se poursuivront jusqu'en 1950. Ces expulsés souffriront du froid, de la faim et de traitements inhumains (vols, viols, tortures, prostitution). Ces événements sont mal connus, y compris en Allemagne.

Pour retrouver une définition actualisée des termes de l'immigration nous vous invitons à consulter la rubrique « questions contemporaines » du site du Musée de l'Histoire de l'immigration : <http://www.histoire-immigration.fr/histoire-de-l-immigration/questions-contemporaines/les-mots>

---

<sup>4</sup> Voir l'extrait du roman de Carlos Fuentes, *La frontière de verre*, (Paris, Gallimard, 1999) présenté dans le recueil d'extraits littéraires figurant dans l'accompagnement pédagogique de l'exposition *Frontières*.

## >Les frontières en chiffres

Nous vous proposons ici les principaux chiffres, selon une dernière actualisation disponible, relatifs à la question de la traversée des frontières aux différentes échelles : mondiale, européenne et nationale. Cette sélection, non exhaustive, permet d'appréhender et de mettre en perspective la question et de déjouer certaines idées reçues.

- **Les migrations dans le monde**

L'émigration – immigration concerne environ **232 millions** de personnes dans le monde, soit seulement **3,2%** de la population mondiale (source : ONU, 2013).

Les migrations **entre pays du Sud** représentent **57%** des flux migratoires dans le monde, et cette proportion a tendance à augmenter (source ONU).

Les **femmes** représentent **la moitié** des migrations dans le monde (source ONU).

**10 à 15%** des flux migratoires dans le monde concerneraient les migrations **irrégulières** (source : OIT, 2014)

Les déplacés environnementaux représentent **38 millions** de personnes dans le monde

Il y aurait aujourd'hui une **cinquantaine** de murs frontières dans le monde, s'étendant sur plus de **20 000 kilomètres**<sup>5</sup>.

- **Réfugiés et demandeurs d'asile**

Il y a au total près de **20 millions** de personnes vivant dans des camps dans le monde.

Il y a plus de **450** camps de réfugiés officiels (avec une coordination internationale) regroupant au total environ 6 millions de personnes dans le monde.

Il y a plus de **1000** camps de déplacés internes (personnes ayant quitté leur domicile mais restées dans les frontières du pays) regroupant plus de 6 millions de personnes, dans le monde<sup>6</sup>.

Sur les **4 millions** de réfugiés syriens, **92%** sont actuellement dans trois pays voisins de la Syrie : la Turquie (près de 2 millions), le Liban (1,1 million), la Jordanie (environ 650 000).

Les Syriens représenteraient **54%** des flux de migrants ayant traversé la Méditerranée vers l'Europe en 2015 (source : HCR, septembre 2015).

Plus de **600 000** demandes d'asile ont été déposées en Europe en 2014 (source : OCDE). Le chiffre sera encore plus élevé sur l'année 2015 puis sur l'année 2016.

---

<sup>5</sup> Cité par Alexandra Novosseloff, « les murs-frontière dans le monde », in Catalogue *Frontières*, co-édition Musée national de l'Histoire de l'immigration – Magellan, 2015.

<sup>6</sup> Michel Agier, « Habiter la frontière. Camps, campements, ghettos », in Catalogue *Frontières*, co-édition Musée national de l'Histoire de l'immigration – Magellan, 2015.

Sur l'année 2014, l'Europe a accordé l'asile dans **45%** des cas. En France, la même année, le taux d'acceptation est de **22%**.

La France a reçu **34 212 demandes d'asile** depuis début 2015 (- 1% sur un an) (chiffre officiel mi septembre 2015).

Le président de la République a annoncé l'accueil de **24 000** réfugiés sur deux ans en France (septembre 2015).

**11,45 euros par jour** c'est le montant de l'allocation temporaire d'attente versée par Pôle Emploi à un demandeur d'asile pendant l'instruction de sa demande ; qui dure 205 jours en moyenne en 2014.

**35 910 places** sont disponibles fin 2015 dans les centres d'accueil de demandeurs d'asile.

- ***Les migrations internationales et l'Union européenne***

L'Union européenne des 28 compte 33 millions d'étrangers (sur 504 millions d'habitants) dont 12 millions d'Européens.

En 2013, l'Union européenne des 28 a enregistré 1,3 million de migrants pour une population de 504 millions d'habitants.

L'Allemagne est le **premier** pays d'immigration en Europe, en chiffres absolus, avec **519 000** migrants accueillis en 2014 (deux fois plus que la France). Elle est suivie par le Royaume-Uni, puis l'Italie.

Il y a aujourd'hui **473** camps aux frontières de l'Union européenne (324 en 2000) où chaque année **600 000** migrants sont retenus<sup>7</sup>.

**Plus de 710 000** migrants ont traversé la Méditerranée entre janvier et octobre 2015 pour rejoindre d'après les chiffres de Frontex et de l'ONU.

Pour le seul mois d'octobre 2015, **218 000** migrants ont traversé la Méditerranée, soit autant que pour toute l'année 2014. (source : HCR)

**3210** migrants sont morts ou portés disparus en traversant la Méditerranée entre janvier et octobre 2015 (source : ONU, octobre 2015). Le HCR prévoit un nombre au moins aussi important en 2016 (rapport 1<sup>er</sup> octobre 2015).

**75%** des migrants morts aux frontières dans le monde le sont en Méditerranée, devenue la frontière naturelle la plus dangereuse dans le monde.

---

<sup>7</sup> Olivier Clochard, « Désolation(s) aux frontières de l'Union », in Catalogue *Frontières*, co-édition Musée national de l'Histoire de l'immigration – Magellan, 2015.

- **En France**

La France compte environ **200 000** entrées légales par an. Ce chiffre est stable depuis plusieurs années.

**33 000** personnes : c'est le solde migratoire net en France, soit la différence entre entrées sur le territoire (immigration) et sorties sur l'année 2013 (dernier chiffre disponible publié par l'INSEE en octobre 2015). Ce chiffre est 3 fois moins élevé qu'en 2006 : + 112 000 personnes.

La France compte **5,9 millions** d'immigrés, soit **8,9%** de sa population (au 1<sup>er</sup> janvier 2014, derniers chiffres disponibles publiés par l'INSEE, publiés en octobre 2015)